

# Saint-Julien : la destruction annoncée <sup>16.8.12</sup> de la villa Taponier provoque des remous



A gauche, la villa Taponier, construite par l'architecte Alphonse Laverrière en 1939 ; à droite, l'immeuble qui sera prochainement édifié à sa place.

**D'ici quelques semaines, la villa Taponier sera détruite pour laisser place à un immeuble. Une décision qui ne semble pas faire que des heureux...**

Cette villa est remarquable par son architecture sobre et allongée. Elle appartient au patrimoine architectural de la

commune. Elle sera réduite à un tas de pierres dans quelques semaines. », peut-on lire sur le blog d'Antoine Vielliard, qui ajoute : « Une nouvelle promotion immobilière la remplacera : "Venez vivre l'exception" prétend la publicité ! En l'occurrence, il s'agit surtout de détruire l'exception. »

Des commentaires qui en ont

appelé d'autres... « En effet, il faut protéger notre patrimoine, d'autant plus que les futurs appartements seront réservés à qui ? Avec des prix aux alentours de 5 000 € le m<sup>2</sup>... », déplore Bruno. « Tout cela est bien triste, effectivement cela fait mal au cœur de voir notre patrimoine sacrifié. J'ai l'impression qu'une ZUP

sort de terre... », lâche un autre. « Ce projet est une honte ! », s'emporte un dernier, « il va étouffer tout le quartier. Mais n'est-il pas trop tard ? »

Visiblement si, comme le confirme le maire, Jean-Michel Thénard. « Que dire ? Bien sûr que c'est malheureux ; cette villa fait partie du patrimoine collectif. Mais nous

avons essayé de la faire classer ; en vain. Dès lors, il n'y a plus grand-chose à faire. Le marché de l'immobilier est totalement dérégulé... »

Pour A. Vielliard, « petit à petit, le patrimoine architectural de la commune disparaît, tout comme les espaces naturels de respiration. » Pourtant, selon lui, « les promoteurs,

avec des marges qui dépassent les 50 %, ont largement les moyens d'assumer les coûts de règles d'urbanisme plus strictes qui préservent les espaces naturels et le bâti remarquable. »

Un travail auquel s'attellent les élus qui, après son annulation, sont en train de réaliser la nouvelle mouture du plan local d'urbanisme. **STEVE BLANC**